

PRÉCISIONS

L'avis public concernant le budget 2021 et le programme en immobilisations, publié le 28 septembre 2020, doit comprendre des précisions suivantes :

TENUE À HUIS CLOS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT BUDGET 2021 ET PROGRAMME DÉCENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2021-2030

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, conformément aux dispositions de l'article 144.6 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), que le conseil d'arrondissement d'Anjou tiendra une séance extraordinaire le 6 octobre 2020 à 19 h 30, **à huis clos**, au cours de laquelle les délibérations du conseil d'arrondissement et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'exercice financier de l'année 2020 et sur le programme décennal des dépenses en immobilisations 2021-2030.

Toute personne intéressée pourra aussi poser des questions et/ou commentaires par écrit, en remplissant le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou.

L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 30 septembre 2020.

Nataliya Horokhovska Secrétaire d'arrondissement par intérim